

**Publications des départements et des offices
de la Confédération**

A

**Règlement
d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage
de monteur-électricien**

Modification du 30 mai 1986

B

**Programme d'enseignement professionnel
pour les apprentis monteurs-électriciens**

du 30 mai 1986

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 1987

Le texte de ces règlements et programmes d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

16 septembre 1986

Chancellerie fédérale

30929

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.09.1986
Date	
Data	
Seite	113-114
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 857

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.